

METZ BIKE SHOW - 12^{ème} GRAND SALON DE LA MOTO

PARC DES EXPOSITIONS - METZ – 1^{er} et 2 MARS 2025

REGLEMENT DU METZ BIKE SHOW 2025

Article 1 : DUCKTEAM et METZ-EVENEMENTS organisent le Metz Bike Show, le 1^{er} et le 2 mars 2025, au Parc des Expositions de METZ.

Article 2 : Le Metz Bike Show 2025 est ouvert **aux professionnels et aux amateurs (particuliers)** sous réserve que les motos soient préparées (customs, choppers, bobbers,...) et **en état de marche**.

Article 3 : La sélection sera faite selon des critères dans l'esprit « show-bike ». L'objectif du Metz Bike Show 2025 est de présenter et de mettre en valeur les préparations des pros et des amateurs. Chaque participant enverra des photos à duckteam@gmx.fr et le Contrat de Participation à METZ EXPO ÉVÉNEMENTS.

Article 4 : Le Metz Bike Show 2025 est limité à 40 inscriptions, mais selon la place disponible les organisateurs pourront modifier le nombre. Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée des Contrats de Participation. Chaque participant pourra exposer deux motos maximum. Un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de GL EVENTS PEMM devra être joint au Contrat de Participation. Ce chèque sera restitué le dimanche 2 mars 2025 à partir de 18H.

Article 5 : Les organisateurs informeront par email les participants retenus.

Article 6 : Il sera attribué à chaque participant **deux bracelets donnant l'accès pour les deux jours**, au 12^{ème} Grand Salon de la Moto (1^{er} et 2 mars 2025). Chaque bracelet supplémentaire sera facturé 12€ TTC.

Article 7 : Les participants retenus devront :

- Respecter les jours et heures d'installation ;
- Présenter une moto en état de marche ;
- Accepter ce règlement dans sa totalité ;
- Accepter les classements ;
- Exposer du samedi 1^{er} mars à 10H au dimanche 2 mars à 18H ;
- Libérer l'emplacement dans les délais prévus ;
- Autoriser gracieusement l'utilisation de toutes publications de tout ordre (presse, photos, vidéos, tv, ...) de leur(s) moto(s).

Article 8 : Le classement sera effectué par le **vote des visiteurs du 12^{ème} Grand Salon de la Moto 2025**.

Article 9 : Les lauréats seront informés, par téléphone, du classement, le dimanche 2 mars vers 14H. **La remise des prix aura lieu le dimanche 2 mars 2025 vers 15H.**

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des prix en raison de conditions particulières pouvant lui être imposées par le déroulement du Metz Bike Show 2025 et/ou du 12^{ème} Grand Salon de la Moto de METZ.

Article 11 : Le montant total des récompenses sera de 3000 euros TTC. Les prix, bons d'achats, lots et trophées ne seront ni repris ni échangés.

CONTRAT de PARTICIPATION du METZ BIKE SHOW 2025

À RETOURNER avec un chèque de caution de 100 euros, à l'ordre GL Events PEMM à :
METZ EXPO ÉVÉNEMENTS - Rue de la Grange aux Bois BP 45059 - 57072 METZ CEDEX 03.

PROPRIÉTAIRE – PARTICIPANT : Professionnel Particulier

Nom : - Prénom :
Adresse :
E-mail : - Téléphone portable :

MOTO - Nom de la MOTO :
Marque : - Année :
Modèle : - Valeur estimée :

MOTEUR - Modèle :
Cylindrée : - Année :
Modifications :

TRANSMISSION

Modifications :

CADRE - Marque : - Modèle :
Modifications :

FOURCHE – AMORTISSEURS – BRAS OSCILLANT

Modifications :

ROUES DIAMETRE - Avant : - Arrière :
Modifications :

LISTE DES ACCESSOIRES :

-
-

AUTRES PREPARATIONS ET MODIFICATIONS :

-
-
-

DIVERS :

Je soussigné(e)..... adhère aux clauses et conditions du Règlement dont je déclare avoir pris connaissance et certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations données dans ce Contrat de Participation.

Date + signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :



DUCKTEAM - 07.69.01.93.60 - duckteam@gmx.fr - **METZ-EXPO** : 03.87.55.66.00